

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1021 et L. 1022-10
Vu la délibération n°15 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à un directeur général adjoint, au service et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant au Président.
CONSIDÉRANT que M. Frédéric FOURGNAUD assure les fonctions de Directeur du développement économique au sein du Pôle attractivité et développement économique.
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1022-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur du développement économique au sein du Pôle attractivité et développement économique pour la signature des documents suivants :
- Décisions nouvelles et décisions renouvelées dans le cadre des marchés publics de la Direction du développement économique
- Attributions de service fait, affectations de bonne exécution des prestations tarifées de capacité, attribution de travail d'un prestataire relevant de la Direction du développement économique.
- Bureaux de transmission de diverses pièces relatives à la Direction du développement économique.
- États régulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subvention de la Direction du développement économique.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du développement économique, notamment aux engagements supplémentaires, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.
ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.
ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole


Signé électroniquement le 17/04/2026

M. Frédéric FOURGNAUD

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur au sein du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28154.pdf
(.pdf, 158,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER